

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Séance du lundi 2 février 2015

RELEVÉ DE DECISIONS

Dossier n° 136

Création d'un ensemble commercial de 7019 m² de vente comprenant un hypermarché à l'enseigne SUPER U de 4600 m², une galerie marchande attenante de 779 m² (7 boutiques), 3 cellules non-alimentaires (405 m², 620 m², 615 m²) et un drive de 250 m² et 5 pistes, rue du Soleil Levant à MORTAGNE SUR SEVRE.

Demandeur : SAS SOVEDIS, futur exploitant (Mme Marina COUPRIE), place de la Roseraie à MORTAGNE SUR SEVRE.

Décision de la CDAC :	ACCORD	
Nombre de votants :	11	
Ont voté OUI : 10	NON :	ABSTENTION: 1